



Fiche résumé de la Création partagée

Fiche à retourner avant le 31 octobre 2017 AVEC

le dossier présentant le projet détaillé de la Création partagée

Ce dossier doit comprendre :

- une présentation détaillée de la démarche artistique
 - une présentation de l'équipe artistique avec CV des artistes, précisant leurs expériences dans des démarches participatives, ateliers de pratiques artistiques ou projets d'action culturelle.
 - un échéancier complet précisant les différentes phases du projet : imprégnation - découverte du quartier / médiation / ateliers et création / restitution et valorisation du processus de création / évaluation
 - un plan de communication du projet
- le dossier de demande de subvention – Cerfa (Téléchargeable sur le site nantes.fr)
- un budget prévisionnel de l'action détaillant les différents postes (médiation / création / restitution / communication)

Nom de l'Association

Nom du projet

Noms du ou des artistes professionnels impliqués (joindre les CV) :

Coordonnées de la personne en charge de la coordination du projet :

Coordonnées de la personne en charge de la médiation du projet :

1- CONTENU DU PROJET DE CREATION PARTAGEE

Présentation de la Création partagée (intention artistique)

Objectifs du projet (préciser 3 objectifs maximum)

Quels enjeux de territoire avez-vous identifié auquel ce projet pourrait contribuer à répondre ?

Quels acteurs du territoire avez-vous rencontrés pour identifier ces enjeux (institutions, associations, etc.)?

■ Participants ciblés et mode de médiation

Médiation : moyens mis en œuvre pour aller vers les personnes que vous souhaitez impliquer et les sensibiliser au projet.

Quelles sont les populations du quartier que vous souhaitez impliquer dans votre projet et comment comptez-vous les mobiliser?

Participants ciblés

Partenaires de médiation

► Indiquer les acteurs du quartier qui sont prêts à s'engager comme partenaires actifs de médiation.

Modes de médiation proposés

■ Calendrier de la Création partagée

Période de médiation

Période de création – ateliers

► Un partenariat logistique est un critère valorisant.

Date(s) de(s) restitution(s)

Valorisation du processus

► Un partenariat logistique est un critère valorisant.

3- EVALUATION DE LA CREATION PARTAGEE

■ Comment allez-vous mesurer la réussite du projet ? Une évaluation continue est privilégiée.

Évaluation de l'objectif 1

Évaluation de l'objectif 2 :

Évaluation de l'objectif 3 :

Outils proposés pour évaluer ces objectifs (questionnaires, bilans partagés avec les participants, partenaires, etc) :

Proposition d'indicateurs d'évaluation :

- **Mobilisation des habitants** : liste et qualité des partenaires investis (relais d'information, de médiation, soutien logistique et/ou technique), stratégie de médiation (RDV public, intervention auprès des acteurs du quartier, intervention sur l'espace public, etc)
- **Processus de création** : nombre de personnes impliquées dans la création partagée, composition du groupe de participants (sexe, âge, quartier d'origine, pratique artistique et culturelle), degré d'implication des participants (assiduité, investissement, etc)
- **Rayonnement de la création partagée** : nombre de spectateurs de la restitution finale et dans la mesure du possible, provenance géographique (habitants du quartier ou non)
- **Impact de la création partagée sur le territoire** : dynamique générée par le projet (mise en réseau d'acteurs), perspectives de suite sur le quartier (ateliers de pratique artistique), valorisation du quartier (image qualifiée des acteurs à l'issue du projet) / points positifs et difficultés rencontrées en proposant des hypothèses de solutions
- **Impact de la création partagée sur les participants** : valorisation personnelle et épanouissement, lien social, lutte contre l'isolement / retours des habitants et progression au fur et à mesure du projet.

4- BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

■ **Montant global estimé de l'action :**

Budget consacré...

- à la médiation :

- à la création :

- à la restitution :

- à la communication :

■ **Financement demandé
à la Ville de Nantes :**

Autres financements demandés :

Si le projet porte sur plus d'un an, préciser :

► Les projets proposés sur 2 à 3 ans doivent faire l'objet d'une nouvelle demande les années suivantes.

- la durée souhaitée de l'action (3 ans maximum)

- le coût global du projet

- le financement global demandé à la Ville